



Prospective
research

Comment favoriser l'apprentissage collaboratif lors des délibérations des conseils municipaux de la Région de Bruxelles- Capitale ?

Messages clés

1

Dans les conseils municipaux, l'apprentissage est la dynamique par laquelle les conseillers révisent ou renforcent leurs convictions et préférences politiques au fil du temps en fonction de l'accumulation de preuves et des interactions sociales.

2

Les résultats de cette recherche suggèrent, d'une part, que l'apprentissage collaboratif est une dynamique positive et, d'autre part, qu'il est possible de le favoriser.

3

Pour ce faire, des recommandations politiques ont été formulées concernant :

1. L'implication des groupes politiques ;
 2. L'organisation des commissions et des groupes de travail ;
 3. L'adaptation des règles formelles et informelles qui régissent les débats au sein du conseil ;
 4. Le rôle des présidents de conseil.
-

4

Ces recommandations dépendent de changements pratiques et réglementaires tant au niveau local que régional.

Introduction

Au sein des 19 conseils municipaux de la Région de Bruxelles-Capitale, environ 700 élus (ou « conseillers ») se réunissent presque tous les mois et délibèrent sur divers domaines importants de la vie des citoyens. Dans un tel contexte de délibération, l'apprentissage est la dynamique par laquelle les décideurs (ici, les conseillers) révisent ou renforcent leurs convictions et préférences politiques au fil du temps en fonction de l'accumulation de preuves et des interactions sociales. Les recherches existantes démontrent qu'un apprentissage efficace accélère le développement d'une compréhension commune et d'accords mutuels, transforme les relations entre les parties et, en fin de compte, facilite la prise de décision.

L'objectif pratique du projet était de développer un logiciel dans lequel les conseillers municipaux peuvent défendre leur projet de décision. Le logiciel générerait ensuite une synthèse de tous ces arguments sous la forme d'une carte cognitive. L'objectif théorique du projet était de comparer la dynamique de l'apprentissage collaboratif avant et après l'introduction du logiciel et, ce faisant, d'identifier les facteurs qui peuvent la faciliter.

Méthodes, approches et résultats

Une revue systématique de la littérature existante a d'abord été réalisée. Suivant l'approche PRISMA, nous avons examiné systématiquement 44 études. La délibération publique dépend de conditions individuelles telles que le sexe, l'âge, l'éducation, les valeurs et diverses caractéristiques psychologiques. Le rôle des facilitateurs, qui ont une expertise dans la délibération publique (plutôt que dans le sujet débattu), est crucial. L'apprentissage est également le résultat d'un subtil mélange de règles stables et de méthodes de délibération changeantes. De plus, la délibération appelle la délibération, c'est-à-dire que plus les gens sont formés à la délibération, participent à de véritables délibérations et apprennent à délibérer à partir de leurs expériences, plus ils sont susceptibles de participer plus efficacement aux futurs processus de délibération.

Le fonctionnement concret des conseils municipaux de la Région de Bruxelles-Capitale a ensuite été analysé, en mettant l'accent sur les moteurs et les obstacles à l'apprentissage collaboratif. Des entretiens semi-directifs ont été menés auprès de 17 secrétaires communaux et présidents de conseils communaux de la Région de Bruxelles-Capitale. Les données issues de ces entretiens ont été analysées. Dix-huit facteurs à trois niveaux – macro, méso et micro – ont été identifiés comme déterminants de l'apprentissage collaboratif au sein des conseils communaux. Afin de confirmer ces résultats, quatre focus groups ont été organisés avec les chefs des groupes politiques de la majorité et de l'opposition de nos deux communes partenaires : Jette et Koekelberg. L'analyse des données est en cours.

Sur cette base, le logiciel eD&LIB a été développé. Afin de promouvoir l'apprentissage collaboratif entre les conseillers municipaux, ce logiciel repose sur l'articulation entre un système conceptuel d'analyse des problèmes publics et une méthode (Delphi) impliquant la réalisation de deux tours d'enquête auprès des participants.

Conclusions

Dans les conseils municipaux, l'apprentissage est la dynamique par laquelle les conseillers révisent ou renforcent leurs convictions et préférences politiques au fil du temps en fonction de l'accumulation de preuves et des interactions sociales. Les résultats de cette recherche suggèrent, d'une part, que l'apprentissage collaboratif est une dynamique positive et, d'autre part, que les conseillers municipaux et les fonctionnaires ne sont pas sans recours pour modéliser l'apprentissage social dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Recommandations politiques

Les accords majoritaires pourraient être conçus de manière à impliquer les **groupes minoritaires**. Ainsi, le projet politique mis en œuvre par le collège serait le résultat d'une délibération suscitant davantage d'apprentissage social parmi les membres des groupes majoritaires ainsi que des groupes minoritaires. Pour ce faire, il convient de trouver des solutions pour reconnaître les contributions des groupes minoritaires aux projets municipaux.

La participation des conseillers des **groupes majoritaires** aux processus décisionnels est parfois limitée. En d'autres termes, leur potentiel de contribution à la dynamique de l'apprentissage social peut être sous-exploité. Pour remédier à ce problème, des procédures informelles favorisant une véritable discussion entre les membres du collège et les conseillers des groupes majoritaires. Au niveau formel, certaines règles pourraient être conçues pour obliger ces derniers à exprimer leurs opinions, soit lors des réunions préparatoires, soit lors de la réunion du conseil elle-même. Les élections pourraient être compliquées pour ceux qui n'appliquent pas ces règles, par exemple avec des rapports sur le nombre de fois où ils ont pris la parole au cours du processus d'élaboration des politiques, inspirés des statistiques sur les activités parlementaires déjà existantes aux niveaux régional et fédéral.

Il faudrait multiplier les **comités ou groupes de travail** qui rassemblent des conseillers de divers groupes politiques de la majorité et de l'opposition pour travailler sur des questions spécifiques. Des activités sociales, telles que des excursions, pourraient également être organisées ; à notre connaissance, à l'exception de certains groupes

politiques, rares sont les municipalités où des activités sociales, en particulier intergroupes, sont organisées pour les conseillers. Bien entendu, il existe des contraintes liées au temps limité que les conseillers peuvent consacrer à la politique locale. De plus, les conseillers municipaux se réunissent certes à certaines occasions en dehors des réunions du conseil, par exemple lorsqu'ils sont invités par des acteurs locaux à discuter d'une question ou à participer à un verre ou à un repas. Cependant, ces activités ne sont pas nécessairement suffisantes pour établir de véritables relations, alors que les résultats de la recherche suggèrent que de telles activités pourraient favoriser l'apprentissage social.

Les règles formelles relatives à l'organisation des réunions des commissions et du conseil pourraient également être adaptées. De nouvelles règles pourraient encourager des conversations plus longues entre le collège et les conseillers, ainsi qu'un plus grand nombre de conseillers issus des groupes majoritaires et des groupes d'opposition à prendre la parole, en particulier sur les questions plus complexes à l'ordre du jour. En outre, les conditions d'apprentissage social dans le cadre des délibérations entre conseillers et dans le cadre des délibérations publiques incluant les citoyens ne sont pas similaires ; dans le second cas, l'accès au public fait partie de la définition, alors que dans le premier cas, les résultats de la recherche suggèrent que l'accès au grand public rend les échanges d'idées plus difficiles. Jeudi, d'autres occasions de discuter sans accès au grand public pourraient être envisagées, dans la mesure où la transparence du processus et des résultats de ces discussions est préservée. Enfin, des délais plus longs pour la réception des documents préparatoires avant les réunions du conseil pourraient être prescrits pour

Recommandations politiques

certaines catégories de questions qui nécessitent et/ou méritent plus de temps de réflexion, de consultation et de discussion.

Au-delà des règles formelles, **les débats** pourraient être repensés pour améliorer leur spontanéité, du moins dans les réunions de commission. Par exemple, les approches d'intelligence collective ont fait fureur ces dernières années, en particulier en ce qui concerne la participation citoyenne (par exemple, Brulocalis, 2023) ; ces approches ont été beaucoup moins présentes dans les parlements et les conseils, bien qu'elles puissent également y être utiles (voir, par exemple, Boucher et al., 2023). Par exemple, les techniques d'intelligence collective pourraient permettre aux conseillers de mieux prendre conscience des valeurs politiques qui influencent les perceptions des délibérateurs (Kaebnick, 2021) et de mieux surmonter ces biais. Enfin, il y a encore beaucoup à faire dans le domaine des TIC. Certes, le logiciel BOS a considérablement amélioré la gestion des documents, mais des fonctionnalités facilitant le dialogue entre les conseillers à propos de ces documents pourraient être envisagées.

Les présidents de conseil peuvent jouer un rôle décisif en tant que facilitateurs de délibération. Ils peuvent favoriser l'inclusion et le pluralisme internes, encourager les membres passifs à participer et freiner les membres dominants si nécessaire sans trop interférer dans la discussion (Lindell & Ehrström, 2020). Cependant, nos résultats ont montré que les présidents de conseil élus peuvent ne pas être en mesure de jouer ce rôle pour plusieurs raisons ; d'une part, ils sont membres de la majorité (sinon bourgmestres) ; d'autre part, leurs rôles réels ont tendance à être principalement organisationnels. L'introduction de présidents apolitiques formés à la délibération pourrait être une piste prometteuse pour la recherche et la pratique futures.

Liste de publications

Alomar, M.A., Al Saleh, M., Aubin, D., Moyson, S. (2023). Les conditions de l'apprentissage social dans les cadres délibératifs formels : une étude des conseils municipaux à Bruxelles. Dans : Rouet, G., Côme, T. (éd.) Démocratie participative et numérique au niveau local. Contributions à la science politique. Springer, Cham.
https://doi.org/10.1007/978-3-031-20943-7_11

Alomar, M. A., Al Saleh, M., Moyson, S. (2023). Towards a more collaborative deliberations within Municipal Councils The case of eD&LIB software in Brussels-Capital Region in Belgium, Article présenté à la conférence IIAS-SEAPP 2023: Developmental States and Professionalization of Public Administration and Public Policy 6-9 février 2023 | Doha, Qatar.

Alomar M. A. AL Saleh M. & Moyson S., (2022), A study of learning in Brussels municipal councils and a software to foster it, Paper presented at the International Colloquium: Digital technology and participatory democracy at the local level: European discourse and practices, Paris, 27-28 January 2022.

Alomar, M.A ; Aubin, D, Carlier N. & Moyson, S. (2022), Social learning for effective governance principles: a quali-quali approach to deliberation within the municipal councils in Brussels, article présenté à la conférence IASIA 2022 : Mettre en œuvre et promouvoir des principes de gouvernance efficaces - ne laisser personne, aucun endroit pour compte, Rabat, Maroc, 25-29/07/2022.

Alomar M. A. AL Saleh M. & Moyson S., (2022), Towards a more collaborative elites' deliberations at the local level: A study of learning in Brussels municipal councils and a software to foster it, Paper presented at the IPSA Seminar 2022: Smart Cities and Open Government » held in Madrid – Spain, 23th September 2022.

Alomar MA. & Moyson S. (2021), Conditions et résultats de l'apprentissage des politiques lors des délibérations entre les élites politiques : Une analyse des conseils municipaux et des conseillers de la Région de Bruxelles-Capitale - Analyse thématique, Document présenté (en ligne) à la Conférence générale du Consortium européen de recherche politique - 30 août-3 septembre 2021.

L'équipe de recherche

Dr. Mohamad-Amin Alomar est chercheur senior à l'Institut de science politique Louvain-Europe (UCLouvain) (Mohamad-amin.alomar@uclouvain.be)

Dr. David Aubin est professeur associé à l'Institut de science politique Louvain-Europe (UCLouvain) (david.aubin@uclouvain.be)

Dr. Christian de Visscher est professeur émérite à l'Institut de Sciences Politiques Louvain-Europe (UCLouvain) (christian.devisscher@uclouvain.be)

Dr. Stéphane Moyson est professeur assistant à l'Institut de Sciences Politiques Louvain-Europe (UCLouvain) (stephane.moyson@uclouvain.be)

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette recherche a été financée par Innoviris. Toutes les opinions, convictions et recommandations exprimées dans ce document appartiennent entièrement à l'auteur. Innoviris ne peut en être tenu responsable.

Version traduite de l'anglais



Prospective
research

Grâce au programme *Prospective Research*, la Région de Bruxelles-Capitale souhaite financer des projets de recherche dans une double perspective : fournir une vision prospective régionale solide ; construire des solutions aux défis spécifiques auxquels elle sera confrontée dans les années à venir. Les solutions proposées par les projets financés doivent prendre en compte la complexité urbaine de Bruxelles ainsi que les objectifs de transition environnementale, sociale et économique de la Région. Le programme s'adresse aussi bien aux chercheurs en sciences humaines qu'aux chercheurs en sciences exactes ou appliquées.

Funding research & Innovation Promoting science